

**PRINCIPAUX ACTES DES ORGANES DELIBERANTS DE LA BANQUE
AU COURS DE L'EXERCICE 2023**

1. Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA (CEEG-UEMOA)

En 2023, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se sont réunis en session extraordinaire à deux reprises, notamment le 8 juillet à Bissau, en Guinée-Bissau, et le 30 juillet à Abuja, au Nigéria. Cette dernière session s'est tenue en marge d'un Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La session extraordinaire du 8 juillet était principalement consacrée à : i) l'évolution récente de la situation économique et financière de l'Union ainsi que de ses perspectives ; ii) la préparation d'un programme spécial d'appui technique et financier de l'UEMOA à la Guinée-Bissau ; iii) l'état d'avancement du processus d'élaboration de la Vision prospective de l'UEMOA à l'horizon 2040 ; iv) la nécessité d'un reversement régulier du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) ; v) la soumission d'un nouveau Pacte de Convergence, de Stabilité et de Croissance ; vi) la revue des réformes, politiques, programmes et projets communautaires et vii) la levée de la mesure de suspension de l'Etat du Mali des Organes et Institutions de l'Union.

La session extraordinaire du 30 juillet était essentiellement dédiée à l'examen de la situation politique en République du Niger. Ainsi, après pris bonne note du rapport présenté à cet effet, la Conférence a endossé les mesures prises par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO du 30 juillet 2023. Elle a décidé, à cet égard, de l'application d'un certain nombre de sanctions politiques et financières.

* *
*

2. Conseil des Ministres de l'UMOA

En 2023, cinq sessions du Conseil des Ministres de l'UMOA (CM-UMOA) ont eu lieu, dont quatre réunions ordinaires et une réunion extraordinaire.

Dans le cadre de ses sessions ordinaires tenues les 31 mars, 16 juin, 22 septembre et 21 décembre, le CM-UMOA, après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'Administration, a examiné et approuvé :

- les procès-verbaux de ses sessions ordinaires tenues en décembre 2022, mars 2023 et septembre 2023, d'une part, ainsi que le procès-verbal de sa session extraordinaire tenue en décembre 2022, d'autre part ;
- les Perspectives financières actualisées révisées 2023-2027 ;
- le Rapport annuel 2022 ;
- les comptes annuels de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- la modification des Statuts de la BOAD à la suite de la décision d'augmentation du capital intervenue à la fin du mois de décembre 2022 ;
- la mise en place d'un Fonds pour le financement d'études de faisabilité de projets « climat » dans les pays membres de l'UEMOA ;
- les Perspectives financières actualisées 2024-2028 ;

- la note relative à l'entrée au capital de la BOAD de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) ;
- et la note relative à la levée des immunités et privilèges de la BOAD, dans le cadre de l'octroi des concours par certains partenaires.

Le CM-UMOA a également pris bonne note de : i) la proposition d'émission d'une dette hybride à souscrire par Cassa Depositi e Prestiti (CDP), sous forme de placement privé ; ii) la proposition d'émission d'une dette hybride à souscrire par la BADEA, sous forme de placement privé et iii) des conclusions des ateliers thématiques organisés par la BOAD, dans le cadre de la commémoration de son cinquantenaire.

La session extraordinaire du CM-UMOA a eu lieu par visioconférence, le 26 juin 2023, dans les locaux de la BCEAO. Elle était consacrée à la préparation de la session extraordinaire de la CCEG-UEMOA tenue le 8 juillet 2023 à Bissau, en Guinée-Bissau. Les membres du Conseil ont passé en revue les dossiers soumis à l'appréciation des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

* *
*

3. Conseil d'Administration de la BOAD

En 2023, six (6) réunions formelles du Conseil d'Administration (CA) ont été tenues, notamment les 28 mars, 8 mai, 26 juin, 20 septembre, 20 novembre et 20 décembre. Le CA a été également saisi par voie de consultation à domicile, à quatre reprises, à l'effet de se prononcer sur sept dossiers soumis par la Banque.

Sur cette base, le CA a arrêté les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, puis examiné et approuvé :

- les procès-verbaux de ses différentes sessions, excepté celui du 20 décembre 2023, en instance d'approbation ;
- trente-huit (38) propositions de prêts à moyen et long terme dont deux prêts complémentaires ;
- trois (3) propositions de prêts à court terme ;
- trois (3) propositions de mise en place de lignes de refinancement en faveur d'institutions financières ;
- trois (3) propositions de prise de participation ;
- une (1) proposition de mise en place d'un prêt subordonné en faveur d'une institution financière ;
- une (1) proposition de garantie partielle d'une facilité à court terme accordée par une institution financière ;
- quatre (4) propositions de mise en place de concours en faveur de la BOAD ;
- une (1) proposition de mise en place d'une subvention en faveur de la BOAD, destinée

à la bonification des prêts du Programme d'urgence à impact rapides SONGTAABA et à la mise en place du Fonds d'Etudes Climat (FEC) ;

- les Perspectives financières actualisées révisées 2023-2027 ;
- la proposition de renforcement des compétences du Conseil d'Administration de la BOAD ;
- la Politique climat de la Banque Ouest Africaine de Développement ;
- la note relative à la mise à jour des procédures de passation des marchés par les emprunteurs de la Banque Ouest Africaine de Développement ;
- la proposition d'actualisation de la politique de sécurité financière de la BOAD applicable à la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la note relative à la ré-accréditation de la Banque Ouest Africaine de Développement comme entité d'implémentation du Fonds Vert pour le Climat ;
- les Perspectives financières actualisées 2024-2028 ;
- le Budget-programme 2024-2026 ;
- la proposition de création du Comité des Risques de la BOAD ;
- le Rapport annuel Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) 2022 ;
- et la proposition de renouvellement du mandat des membres du Comité RSE.

Par ailleurs, le CA a arrêté les comptes intermédiaires de la BOAD au 30 juin 2023.

Le Conseil d'Administration a enfin examiné et pris acte de divers dossiers suivants, soumis « pour avis » ou « pour information », à savoir :

- le Rapport annuel 2022 ;
- la proposition de modification des Statuts de la BOAD, suite à la décision d'augmentation du capital ;
- les états de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 28 février, 31 mai, 31 août et 31 octobre 2023, ainsi que la situation globale des recouvrements au 31 décembre 2022 ;
- ESG by design Program : sur le chemin du renforcement de la maturité de la RSE au sein de la BOAD ;
- les comptes rendus des 43^e, 44^e, et 45^e réunions du Comité d'Audit de la BOAD ;
- le bilan de la 2^e année de mise en œuvre du Plan Djoliba 2021-2025 ;
- la situation des opérations de la BOAD par pays, au 31 décembre 2022 ;
- l'état de mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information de la BOAD, au titre de l'année 2022 ;
- la situation de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD aux 31 janvier et 31 juillet 2023 ;

- le compte-rendu d'exécution de la tranche annuelle 2022 du Budget-programme 2022-2024 de la BOAD ;
- la note conceptuelle relative à la structuration d'un Fonds d'études pour le financement d'études de faisabilité de projets climat dans les pays membres de l'UEMOA ;
- le bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2023 ;
- la synthèse de l'évaluation de processus du Programme Spécial Sécurité Alimentaire ;
- le compte-rendu d'exécution de la première opération du Programme de titrisation de créances de la BOAD ;
- la note d'information relative aux conclusions issues de la revue annuelle de la notation financière de la BOAD par les agences de notation internationales ;
- le compte-rendu d'exécution d'une police d'assurance-crédit de type portefeuille à la BOAD (Projet INDOUKAT) ;
- la note relative à l'entrée au capital de la BOAD de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) ;
- la note relative à la levée des immunités et privilèges de la BOAD dans le cadre de l'octroi des concours par certains partenaires ;
- le rapport d'évaluation d'impact participative rapide des financements indirects accordés par la BOAD aux Petites et Moyennes Entreprises à travers les lignes de refinancement : étude de cas en Côte d'Ivoire ;
- le rapport d'évaluation d'impact participative rapide des financements indirects accordés par la BOAD aux Petites et Moyennes Entreprises à travers les lignes de refinancement : étude de cas de la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) au Sénégal ;
- le compte-rendu d'information liminaire du Conseil au sujet d'ateliers thématiques que la BOAD a organisés dans le cadre de la commémoration de son cinquantenaire ;
- le recueil des recommandations et décisions prises aux réunions du Conseil d'Administration de la BOAD tenues au cours de l'année 2022 ;
- et les comptes rendus des réunions ordinaire et extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA tenues, respectivement, les 19 et 30 décembre 2022 ainsi que ceux des sessions ordinaires tenues les 31 mars et 22 septembre 2023.

Par ailleurs, les membres du CA ont approuvé, par voie de consultations à domicile, les dossiers suivants : i) la proposition de mise en place d'une ligne de refinancement en faveur de Coris Bank International Bénin (CBI-Bénin), dans le cadre du programme de relance des activités des entreprises de l'UEMOA impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 ; ii) la proposition de réaménagement du projet d'électrification rurale décentralisée de soixante-deux (62) localités dans les cinq (05) régions à partir de système solaire photovoltaïque au Togo ; iii) le Rapport annuel RSE 2021 de la BOAD ; iv) la proposition d'octroi d'un don du Gouvernement britannique à l'Alliance Ouest Africaine sur les Mécanismes de Marché et la Finance Climat ; v) la proposition de mise en place

d'une ligne à court terme en faveur de Coris Bank International SA (CBI SA) pour le refinancement partiel de la campagne cotonnière 2022-2023 au Burkina Faso ; vi) la proposition d'émission d'une dette hybride à souscrire par Cassa Depositi e Prestiti (CDP) sous forme de placement privé et vii) la proposition d'émission d'une dette hybride à souscrire par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) sous forme de placement privé

* *
*

4. Comité de Crédit

Néant.

* *
*

5. Comité d'Audit

Au cours de ses trois (3) réunions tenues en 2023, notamment les 24-25 mars, 18-19 septembre et le , le Comité d'Audit a passé en revue les principaux dossiers suivants : i) les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; ii) l'état du Portefeuille de la Banque au 31/12/2022 ; iii) la note de l'Auditeur Général sur le Contrôle Interne de la BOAD au 31/12/2022 ; iv) les notes de synthèse des rapports d'audit en cours d'élaboration au 31/12/2022 ; v) la fiche de synthèse de l'évaluation de la surveillance continue des prestations d'audit interne de la BOAD au titre de l'exercice 2022 ; vi) l'état de suivi des recommandations du Comité d'Audit ; vii) l'état récapitulatif des requêtes de financement instruites par la Banque au cours de l'exercice 2022 ; viii) les états financiers intermédiaires de la BOAD, arrêtés au 30 juin 2023 ; ix) l'état du portefeuille de la Banque au 30 juin 2023 ; x) la note de présentation de la cartographie des risques opérationnels de la Banque ; xi) la note de synthèse relative au Rapport d'audit du processus de gestion budgétaire ; xii) le bilan des activités 2023 et projet de programme d'activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2024 ; xiii) le bilan des activités 2023 et projet de programme d'activités des Enquêtes au titre de l'exercice 2024 ; xiv) la note relative à la proposition de sélection de IFACI CERTIFICATION pour la conduite d'une mission de certification de la fonction d'Audit Interne de la BOAD ; xv) la situation des comptes intermédiaires de la BOAD au 30 septembre 2023 ; xvi) la note portant situation du portefeuille et de la matrice d'appétence au risque au 30 septembre 2023 ; xvii) la proposition de création du Comité des Risques de la BOAD ; xviii) le bilan 2021-2023 et Plan de développement des compétences 2024-2026 de l'Audit Interne ; xix) l'état de suivi des recommandations de l'Audit Interne au 30 septembre 2023 et xx) l'état de suivi des recommandations du Commissaire aux Comptes au 30 septembre 2023.

* *
*

6. Comité RSE

En 2023, le Comité RSE a tenu ses quatrième et cinquième réunions les 22 mars et 13 décembre. Lesdites sessions étaient principalement consacrées à l'examen : i) de la Politique climat de la BOAD ; ii) du Rapport annuel Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) 2022 ; iii) de la proposition de renouvellement du mandat des membres du Comité RSE et iv) de la proposition de création d'une fondation d'entreprise par la BOAD

* *
*